



Conseil Général
1513 Hermenches

Extrait de Procès-verbal

Séance : 29 septembre 2021
Présidence : Jean-Luc Danalet
Objet : Compétence Municipale pour des dépenses exceptionnelles et imprévisibles

Le Conseil Général d'Hermenches

- vu le préavis municipal n° 08 / 2021 du 7 septembre 2021
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

à main levée et à la majorité des membres présents

1. d'accorder à la Municipalité la compétence de dépenses exceptionnelles et imprévisibles jusqu'à un montant de Frs. 30'000.- par an et pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 29 septembre 2021.

Jean-Luc Danalet
Président

Laetitia Déglon
Secrétaire